

# INFIRMIERS AUXILIAIRES/ INFIRMIÈRES AUXILIAIRES (CNP : 3233)



Un diplôme d'études **secondaires** est habituellement exigé ainsi qu'une formation en cours d'emploi et une formation du secteur de l'assurance constituent une condition d'emploi.



Perspectives d'emploi (2018 - 2020): **bonnes**

Les infirmiers auxiliaires administrent des soins infirmiers aux patients, habituellement sous la supervision des médecins, des infirmiers autorisés ou d'autres membres de l'équipe de santé. Les techniciens de salle d'opération préparent les patients et assistent les médecins praticiens avant et pendant les chirurgies. Les infirmiers auxiliaires travaillent dans des centres hospitaliers, des maisons de soins infirmiers, des établissements de soins prolongés, des centres de réadaptation, des cabinets de médecins, des cliniques, des entreprises, des centres de santé communautaire et chez des particuliers. Les techniciens de salle d'opération travaillent dans les centres hospitaliers.

Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires  
(CNP : 3413)

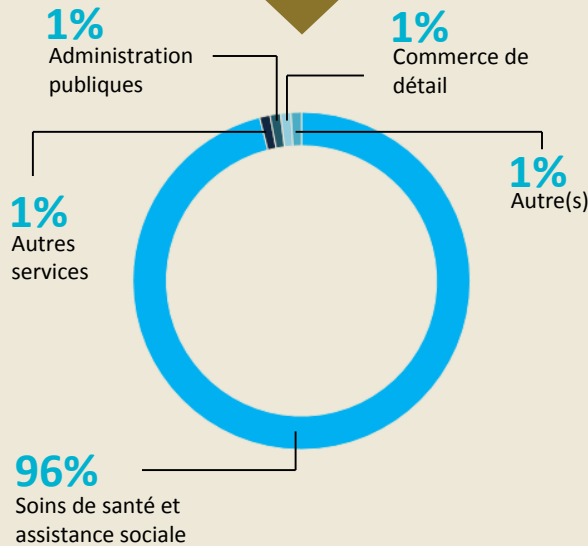
Aides de soins de santé à domicile  
(CNP: 4412)

**Professions apparentées**

Pharmaciens  
(CNP : 3131)

Omnipraticiens et médecins en médecine familiale  
(CNP : 3112)

## Employment by Industry



## Exemples d'appellation d'emplois

Docteur en médecine

Omnipraticien

Résident en médecine générale

## Fonctions principales:

- examiner les patients, consigner leur historique médical, ordonner l'exécution de tests de laboratoire, de radiographies et autres épreuves diagnostiques, et consulter d'autres médecins afin d'évaluer la santé physique et psychologique des patients;
- prescrire et administrer des médicaments et des traitements;
- effectuer des interventions chirurgicales courantes ou y participer;
- dispenser des soins d'urgence;
- assurer la gestion des soins actifs;
- vacciner les patients afin de prévenir et de soigner les maladies.



# 1278

Demande prévues  
2017-2026

# 23,98 \$

Salaire médian par  
heure



Financé par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick dans le cadre des Ententes Canada/Nouveau-Brunswick sur le marché du travail.